



Herve, le 3 avril 2025

Avenue Reine Astrid, 9

4650 HERVE

☎ 087/67.40.75

Site : <http://www.cph-herve.be>

Chers Parents,  
Chers Élèves,

Les enseignants du CPH proposeront, aux élèves, une activité particulière le vendredi 25 avril 2025, veille du congé de printemps.

L'idée est de faire découvrir aux élèves une autre compétence qui, habituellement, n'est pas proposée dans les programmes scolaires. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la première mission de l'enseignement : « *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves* ».

Concrètement, chaque élève du CPH pourra choisir une activité parmi un large choix. Ce sera l'occasion d'apprendre autre chose, autrement.

**Cette animation se déroulera le vendredi 25 avril, de 12h50 à 14h30.**

Ce jour-là, tous les élèves dîneront à 12h00 en extérieur ou, en cas de pluie, à la cafétéria à 12h00 pour les élèves de 1<sup>re</sup> et à 12h25 pour les élèves de 2<sup>e</sup> année.

Quand et comment réserver son activité ?

A partir du samedi 5 avril 2025, dès 9h00, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

- ✓ Cliquer sur le lien ci-dessous (accessible également via le site [cph-herve.be](http://www.cph-herve.be) dans l'onglet « infos aux parents »)

[https://www.institutprovidenceherve.be/dossier\\_eleve/dossier\\_cph.php](https://www.institutprovidenceherve.be/dossier_eleve/dossier_cph.php)

- ✓ Se connecter à l'aide des identifiants reçus en début d'année (étiquette collée au début du journal de classe).
- ✓ Cliquer sur l'activité de son choix ; c'est réservé.

Il y a 44 activités, réparties en 5 domaines.

Il y a 1019 places disponibles, ce qui devrait normalement contenter tout le monde.

Le vendredi 25 avril, la journée prendra fin à 14h30.

En vous remerciant de votre confiance, recevez, chers Parents, nos salutations distinguées.

F. Rahier & B. Servais  
Directeurs

M. Dufour  
Directrice-adjointe

C. Veriter & JP. Melchior  
Enseignants en charge du projet

*Le 25 avril, les animateurs se réservent le droit d'exclure un élève qui n'adopterait pas une attitude correcte.*